Règlement du jeu « Ireland's Voice »

Le Tourisme Irlandais, 33 rue de Miromesnil, 75008 Paris, organise, un jeu gratuit sur Facebook (*www.facebook.com/TourismeIrlandais)* pour gagner par tirage au sort un séjour linguistique d'une semaine pour 1 personne à Dublin, offert par Atlas Language School. Jeu en ligne du 21 juillet au 30 novembre 2014.

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

La participation au jeu gratuit sans obligation d'achat est réservée aux **personnes majeures au 21 juillet 2014, résidant en France**, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et des sociétés partenaires. Pour participer il suffit d'écouter 4 conversations audio et de répondre correctement à chacune des questions (les réponses de la société organisatrice font foi).

La participation est limitée à une participation par foyer (même adresse postale et/ou email). **Toute tentative de fraude ou de participation multiple entrainera la suppression des coordonnées du joueur au tirage au sort.**

DESCRIPTION DU PRIX:

Un séjour linguistique d'une semaine pour une personne à Dublin comprenant :

- Les vols aller/retour France – Dublin (plusieurs villes de départ possibles)
- Une semaine d'apprentissage des bases d'anglais tous les jours pendant une semaine à Atlas Language School Dublin (soit 20h de cours)
- Hébergement en famille d'accueil pendant une semaine en demi-pension

Ce prix ne comprend pas les transferts aéroports, les dépenses d'ordre personne et toute dépense qui n'est pas mentionnée dans le présent règlement. Les excursions et les assurances de voyage en option sont à la charge du gagnant et de son accompagnant.

Attention : **Prix à utiliser avant le 31/05/2015, selon disponibilités.**
Prix non échangeable, non remboursable, non cessible.

DUREE DU JEU ET TIRAGE AU SORT :

Le jeu est disponible 21 juillet au 30 novembre 2014. **La date limite de participation au jeu est fixée au 30 novembre 2014 minuit**. Le tirage au sort sera effectué dans la semaine du 1er décembre 2014.

MODALITES ET INFORMATION DU VAINQUEUR :

Les vainqueurs seront informés par e-mail et par lettre. Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom dans un communiqué annonçant les résultats du jeu. Les résultats complets peuvent être obtenus sur simple demande écrite au Tourisme Irlandais, Jeu Irish Celtic, 33 rue de Miromesnil, 75008 Paris.

LITIGES :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société en premier lieu. Tout litige né à l'occasion du jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

CONFIDENTIALITE :

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les joueurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de l'Office de Tourisme d'Irlande. Ces informations sont destinées à l'usage interne de l'Office de Tourisme d'Irlande et ne seront pas cédées à des tiers. Pour prendre connaissance de nos règles de confidentialité et de protection des données, veuillez consulter la page suivante : http://www.ireland.com/fr-fr/legal-information/privacy-policy